****

**CONTRIBUTION DE L’ARFPPMA PACA A LA CONSULTATION PUBLIQUE DU SRADDET PACA**

En tant que Président de l'Association Régionale des Fédérations Départementales de Provence Alpes Côte d'Azur pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, représentant donc plus de 62 000 pêcheurs de loisir en eau douce dans la région et tout un tissu associatif (6 Fédérations Départementales, 132 AAPPMA, 1 Association Migrateurs) qui représente plus de 45 Millions d'euros de poids économique, je tiens à vous faire part de quelques observations sur ce projet de SRADDET, dont certaines ont déjà été évoquées en Comité Partenarial sans pour autant avoir été entendues.
En ce qui concerne l'Objectif 10 et les règles à mettre en œuvre pour concourir à améliorer la résilience du territoire face aux risques naturels et au changement climatique, nous regrettons fortement que le risque de sécheresse n'ait pas été identifié en tant que tel et qu'ainsi aucune mesure n'a été proposée pour économiser la ressource en eau afin de garantir un maintien de la vie dans nos milieux aquatiques et donc préserver la biodiversité aquatique et leurs écosystèmes. D'autre part, le rétablissement des trames vertes et bleues régionales jouent également un rôle indéniable dans l'amélioration de la résilience du territoire face à ces risques, il aurait donc été judicieux à notre sens de remettre aussi dans cet objectif les règles issues du SRCE même si elles sont bien identifiées par ailleurs dans un autre objectif.
De même, dans l'objectif 14 et les règles qui lui sont associés, même si nous approuvons ce qui est mis en œuvre au niveau de la garantie d'un accès à l'eau potable pour tous, nous regrettons que les règles n'aillent pas plus loin, en prenant en considération notamment la nécessaire préservation de la biodiversité aquatique et de leurs habitats.

En ce qui concerne l'objectif 19 et la règle LD1-OBJ19B, et plus particulièrement la partie "En faveur de la petite hydroélectricité", si nous ne sommes pas contre un soutien des projets de rénovation ou de création de petites centrales hydroélectriques sur canal ou adduction d'eau potable (bien que cela reste discutable étant donné que ces réseaux ne soient pas dépourvus de peuplements piscicoles comprenant des espèces patrimoniales voire en danger critique d'extinction parfois), il est clair et nous rappelons, même si nous l'avons déjà signalé sans grand succès à maintes reprises par ailleurs, que nous sommes CONTRE le soutien de projets de rénovation ou de création de petites centrales hydroélectriques sur torrents, notamment dans l'espace alpin, et ce que vous vous assuriez ou pas de respecter les continuités écologiques des cours d'eau !

En effet, nos rivières sont déjà largement saturées en région Provence Alpes Côte d'Azur, notamment par rapport à la chaîne hydroélectrique Durance/Verdon qui cause déjà tout un tas de dysfonctionnement sur le fonctionnement de nos milieux aquatiques (augmentation des températures en aval des barrages, accumulation de sédiments en amont et érosion en aval des barrages, discontinuité écologique ayant pour cause notamment une diminution des frayères du fait d'un blocage de géniteurs en aval des barrages et donc une diminution de la biodiversité aquatique etc.). Les impacts écologiques que causerait la construction de nouvelles centrales hydroélectriques sur des torrents, souvent classés comme réservoir biologique et garant de la préservation de notre biodiversité aquatique, seraient bien plus conséquents que le réel coût/bénéfice tiré sur le volet énergétique. Aussi, si une discussion peut s'entendre sur une optimisation des centrales déjà existantes, le soutien à la création de nouvelles centrales est quant à elle inconcevable pour notre réseau associatif et nous continuerons à militer en ce sens jusqu'à finir par être entendu.

Enfin, sur les objectifs 49 (règle LD2-OBJ49A) et 52 (règle LD3-OBJ52), permettez-nous de vous faire part de nos inquiétudes et craintes pour les années à venir. En effet, on nous parle d'assurer l'irrigation de plus de 70 000 ha de surfaces agricoles sous prétexte que notre agriculture doit faire face au changement climatique alors même que nous connaissons des gestions de crise sécheresse de plus en plus répétées (2003, 2007, 2016, 2017) et que nous préférons tenter de sauver une certaine agriculture plutôt que notre ressource en eau et nos milieux aquatiques (patrimoine commun de la nation). Il est donc clair pour nous que nous prenons un risque à vouloir irriguer toujours plus de terre ou de cultures sous prétexte que le changement climatique a changé la donne pour certaines pratiques d'irrigation alors que notre ressource en eau se fait de plus en plus rare. Le risque étant d'avoir à gérer de plus en plus de conflits d'eau et que les crises sécheresse deviennent une gestion quotidienne et non plus exceptionnelle. Il en est de même sur les ambitions régionales de prendre en compte un taux de croissance démographique de 0,4% alors même que l'INSEE recommande de ne pas dépasser les 0,2%. Là encore, le risque, à minima en ce qui concerne la ressource en eau, c'est de devoir faire face à un accroissement des besoins alors même que l'on va assister de plus en plus à une raréfaction de la ressource. Et ce n'est pas le fait de préserver les zones de captage à l'échelle régionale qui va changer la donne.

Pour finir, nous regrettons qu'encore une fois, et malgré notre participation active à la révision du Schéma Régional de Développement Touristique, notre loisir ne soit pas reconnu dans la promotion de la mise en tourisme des territoires et le confortement des pôles touristiques et culturels.

Déposée le 19/04/2019 17:33:33 sur le site dédié à l’enquête publique dématérialisée.

Par Luc ROSSI, Président de l’ARFPPMA PACA